

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°120 - Février 2022



✕ VIE FÉDÉRALE P.1-4

Enregistrement du fichier résultat de toutes les courses.

Suricate

Mesures sanitaires pour le sport à compter du 28/01/22

Appel à candidatures O'France 2023

Nouvelles fonctionnalités du site internet

MAIF

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

NOUVEAU FONCTIONNEMENT AU NIVEAU DU SITE FÉDÉRAL : ENREGISTREMENT DU FICHIER RÉSULTAT DE TOUTES LES COURSES

Par suite du changement de calcul de redevances qui a été voté en Assemblée Générale extraordinaire en novembre 2021, les modalités de remontées des informations après la course vers le secrétariat fédéral sont modifiées. En pratique, quelle que soit la course, CN ou pas CN, il faut systématiquement charger le fichier résultat sur le site fédéral, même si il y a moins de 100 coureurs.

Deux adresses différentes sont à votre disposition, selon que la course est au CN ou pas :

[Mettre en ligne les résultats d'une compétition non CN](#)

[Mettre en ligne les résultats d'une compétition CN](#)

Quelques recommandations pour la constitution de votre fichier de résultats :

- Il est recommandé d'inclure sur le fichier tous les participants, même les non chronométrés et les non licenciés titulaires d'un titre de participation. Cela permet de traiter les titres de participation sans utiliser un autre fichier.
- Il est possible d'utiliser la colonne « nom de club » pour identifier le type de titres de participation en créant des clubs : Pass' Compet, Pass' Découverte, Pass' Famille racine, Pass' Famille rattaché. Pour chaque famille prenant un Pass' Famille une seule personne est déclarée en Pass' Famille racine, les autres le sont en Pass' Famille rattaché.
- Bien prendre en compte à l'inscription (ou au moins avant le départ) la colonne « NC pour non-classés » pour identifier les coureurs expressément non-chronométrés par exemple certains des titulaires de titres de participation (Pass' Découverte sans certificat médical), les licenciés « loisirs santé », ...

Le secrétariat administratif fédéral se basera sur la colonne « classé » ou « évaluation » pour identifier les personnes exclues du calcul de redevance. (Rappel des codes utilisés : 0 = OK, 1 = absent, 2 = abandon, 3 = PM, 4 = disqualifié, 5 = hors délais)

Toutefois, plusieurs organisateurs nous ont posé des questions car :

- soit ils utilisent des logiciels de gestion électronique de la course qui ne gèrent pas le format csv demandé
- soit ils organisent des courses de promotion sans classement
- soit des courses par équipe
- soit ils veulent faire remonter des titres de participation délivrés lors d'entraînement.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°120 - Février 2022



✕ VIE FÉDÉRALE P.1-4

Enregistrement du fichier résultat de toutes les courses.

Suricate

Mesures sanitaires pour le sport à compter du 28/01/22

Appel à candidatures O'France 2023

Nouvelles fonctionnalités du site internet

MAIF

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

Dans ce cas il vous est demandé :

- D'une part que ce soit pour des courses individuelles ou par équipes de télécharger un fichier listant les participants classés (avec au minimum les champs nom, prénom, N° licence pour les licenciés) ou comprenant une information écrite sur le nombre de participants classés.
- D'autre part de remonter les informations relatives aux non licenciés comme dans le passé en utilisant le formulaire prévu pour les Pass pour les « **recensement des titres de participation délivrés** » (téléchargeable sur [le site fédéral](#) dans l'onglet Documents utiles rubrique **Déclarer ses pass'**). Le fichier est à faire remonter à la ligue qui est en charge d'établir un récapitulatif trimestriel pour transmission à la Fédération, dans un délai d'un mois maximum après la fin du trimestre correspondant (**pour la fin de saison au plus tard le 15 janvier**). Attention nous avons besoin de toutes les informations figurant dans ce formulaire pour répondre aux enquêtes du Ministère en charge des Sports et du Comité National Olympique et sportif (plus particulièrement des champs sexe et année de naissance).

Pour les courses CN, le memento du corps arbitral sera mis à jour car du fait du téléchargement des résultats complets, les arbitres auront désormais uniquement à transmettre au secrétariat fédéral un exemplaire de la carte utilisée (qui pour plus de facilités peut être une carte avec un circuit).

SURICATE : DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES INCIDENTS SUR NOS ESPACES DE PRATIQUE

Lancé en 2014 et piloté par le pôle ressources national des sports de Nature (PRNSN) <https://www.sportsdenature.gouv.fr>, SURICATE est une plateforme Web qui met en relation des pratiquants des sports de nature et les gestionnaires des lieux de pratique pour préserver la qualité des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports et loisirs de nature.

C'est un outil que la fédération encourage à utiliser :

- **Par les pratiquants** qui signalent et géolocalisent les incidents rencontrés (source de pollution, conflit d'usage, signalétique erronée, équipement défectueux) : <https://sentinelles.sportsdenature.fr>
- **Par les structures fédérales** (clubs, comités départementaux, ligues) impliqués dans la promotion et la gestion des équipements permanents (PPO, ESO). Nous proposons donc l'insertion d'un bandeau de ce type sur tous les documents relatifs aux PPO (panneaux, cartes, dépliants, site internet...)

SURICATE
TOUS LES ESPACES DES SPORTS DE NATURE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SIGNALER UN PROBLÈME
sentinelles.sportsdenature.fr

L'application Suricate permet de signaler les problèmes que vous rencontrez lors de la pratique d'un sport de nature (erreur de balisage, besoin de sécurisation...)

À titre d'exemple, la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre de sa politique d'investissement sur les Equipements Permanents (Espaces Loisirs Orientation), s'est totalement investie dans la diffusion de cette application en faisant la promotion sur tous les documents qu'elle édite.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°120 - Février 2022



✕ VIE FÉDÉRALE P.1-4

Enregistrement du fichier résultat de toutes les courses.

Suricate

Mesures sanitaires pour le sport à compter du 28/01/22

Appel à candidatures O'France 2023

Nouvelles fonctionnalités du site internet

MAIF

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

Les problèmes signalés par les pratiquants sont transmis à des référents locaux qui peuvent être des représentants des collectivités territoriales concernées, des gestionnaires de ces équipements mais aussi des représentants des fédérations sportives. A l'heure actuelle tous les problèmes concernant les espaces d'orientation sont transmis à la Direction technique nationale à l'exception de ceux relatifs à la région Auvergne Rhône Alpes qui a désigné un référent régional.

A l'image de ce qui se fait en Auvergne Rhône Alpes, il nous semble important pour augmenter l'efficacité du dispositif de disposer au plus près du terrain de plus de référents. Nous sollicitons donc les ligues pour réfléchir aux modalités qu'elles entendent déployer pour cela : désignation d'un référent régional ou de référents départementaux et à nous faire connaître la liste des référents potentiels et les territoires concernés. Le Pôle Ressources National des Sports de nature pourra alors organiser à leur intention une brève présentation du dispositif et des missions des référents.

MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT À COMPTER DU 28 JANVIER

Nous avons mis à jour sur le site internet de la FFCO les mesures sanitaires pour le sport.

- Tableau des mesures sanitaires pour le sport – mise à jour au 28 janvier 2022
- Et protocoles sanitaires sectoriels au 27 janvier 2022

Depuis le 24 janvier, le Passe vaccinal s'est substitué au Passe sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus, les jeunes âgés de 12 à 15 ans (inclus) continuant eux à être soumis à un Passe sanitaire.

APPEL À CANDIDATURES O'FRANCE 2023

Le CDCO 38 venant de nous indiquer qu'il renonçait à l'organisation de O'cup 2023 en Isère, nous avons décidé de lancer un nouvel appel à candidature pour O'France 2023. Nous considérons en effet qu'il serait fortement dommageable qu'aucune course à étapes estivale ne soit programmée en France ni en 2022 ni en 2023, à la fois pour nos licenciés, mais aussi pour la pérennité de notre événement vitrine qu'est O'France et dont les précédentes éditions ont été des succès.

C'est pourquoi nous invitons tous les candidats potentiels à prendre contact avec la commission calendrier et à déposer leur dossier de candidature pour le 24 mars 2022.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°120 - Février 2022



✕ VIE FÉDÉRALE P. 1-4

Enregistrement du fichier résultat de toutes les courses.

Suricate

Mesures sanitaires pour le sport à compter du 28/01/22

Appel à candidatures O'France 2023

Nouvelles fonctionnalités du site internet

MAIF

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU SITE INTERNET

Il vous est désormais possible de télécharger directement depuis le site internet fédéral :

- **L'attestation d'assurance** pour les courses (dont la validation a été faite). Elle est disponible pour les organisateurs depuis le menu calendrier sur la fiche de la course. Le lien pour la télécharger figure à la fin de la liste des informations sur la course. Cette fonctionnalité n'est pas disponible pour les entraînements.

- **L'attestation d'effectif du club**. Elle est disponible sur le site des licences dans le menu « Attestation d'effectifs » juste en dessous de « Attestation d'affiliation ».

- **L'attestation de licence numérique**. Dans la LOC de décembre, nous vous présentions l'attestation de licence sous la forme d'un fichier PDF. Depuis mi-janvier, cette fonctionnalité a évolué pour qu'un message contenant un lien internet sur le PDF soit directement envoyé au licencié. Il vous faut donc renseigner le champ « E-mail domicile ou bureau » avec une adresse de messagerie valide. L'envoi est effectué à chaque création de nouvelle licence, de renouvellement ou de modification au cours de l'année si on modifie les informations qui y sont contenues (le numéro de puce par exemple). C'est aussi le cas lorsqu'on modifie l'adresse de messagerie du licencié. L'état de cet envoi est visible dans le tableau des licenciés du club dans la colonne « PDF à imprimer ». Il prend les valeurs :

- « Envoyé » lorsque le message a pu être envoyé, puis « Téléchargé » si le licencié a téléchargé le document
- « A envoyer » si le message n'a pas pu être envoyé ou lorsque le lien a expiré au bout de 10 jours. Dans ce dernier cas ou à tout moment de la procédure, le responsable de club peut télécharger le PDF et le transmettre au licencié comme auparavant.

Pour élargir cette fonctionnalité à plusieurs membres d'une même famille pour laquelle vous ne disposez que d'une seule adresse de courriel, nous conseillons de ne pas laisser ce champ vide pour les enfants en le renseignant par exemple avec cette adresse de messagerie.

L'ensemble de ces adresses seront aussi utilisées pour l'envoi régulier de la lettre O'licenciés.

LA MAIF A DÉVELOPPÉ UN OUTIL D'AIDE À LA GESTION DES ASSOCIATIONS : MON ASSO FACILE

Mon Asso Facile est un outil tout-en-un pour la gestion de votre association. Elle centralise toutes les fonctionnalités dont vous pouvez avoir besoin : adhésions et paiement en ligne, site internet, module de comptabilité, outils de communication, boutique et bien d'autres.

La MAIF convie toutes les associations sociétaires à une présentation générale de la plateforme, sous forme de visioconférence le Jeudi 17 février 2022, de 18h à 18h45.

L'inscription est gratuite et obligatoire sur [le site de la MAIF](#).